

élémentaires et peu compliqués. Plus l'intelligence sera élevée, plus le délire aura de tenue, de logique et de méthode déductive. La puissance de l'activité psychique, chez certains aliénés, se traduira par la subtilité du raisonnement dont la correction apparente peut égarer l'esprit le plus en éveil.

Il faut ajouter que chez les délirants hallucinés, le jugement est compromis par la violence ou la répétition d'une représentation mentale d'origine sensorielle.

Ainsi, si la raison n'est apparemment oblitérée qu'en partie, la folie n'en existe pas moins complètement et exerce son empire sur les déterminations de l'individu et sur son libre arbitre, avec autant de force que le délire le plus généralisé ou la démenée la plus complète.

Il est donc absurde de prétendre d'une manière absolue, qu'une même personne puisse être, au même moment, atteinte d'aliénation mentale sur un point seulement, et saine d'esprit pour tout le reste. Je me demande comment l'on peut ainsi fractionner la conscience humaine.

Tardieu a résumé ces différentes questions avec beaucoup de netteté ; je ne saurais mieux faire que de répéter ses paroles (1) : " Pour peu que l'expert apporte dans l'examen une attention suffisante, il reconnaîtra qu'il n'existe chez ces malades ni lésions de la volonté, ni impulsions au sens propre du mot, mais au contraire que le raisonnement persiste parfois avec une force singulière, avec cette particularité que, s'appliquant aux idées les plus fausses, ou conduit par des hallucinations ou des illusions des sens, il enfante des déductions à la fois logiques et insensées et par suite les actes les plus violents et les plus regrettables. A tous les degrés et dans tous les cas, de tels aliénés sont irresponsables et le médecin peut et doit, en toute sécurité de conscience, s'efforcer de les soustraire à des verdicts de condamnation qui atteignent non des criminels, mais des malades dignes de pitié."

Ceux qui croient, dit Falret : (2) " que la monomanie peut exister uniquement dans une idée délirante implantée comme une plante parasite dans une intelligence restée saine sous tous les autres rapports, peuvent admettre également que l'individu atteint de cette idée puisse lutter avec toutes les forces saines qui lui restent contre l'entraînement de l'idée délirante, et qu'il puisse rester libre d'agir ou de ne pas agir, même dans le sens de cette idée malade. Mais quand on n'admet pas la monomanie dans un sens aussi restreint, quand on est convaincu, par l'observation attentive de tous les aliénés atteints de délire partiel, que le délire de tous ces aliénés n'est jamais aussi limité, que non seulement le cercle des idées délirantes est toujours plus étendu, mais que chez tous les aliénés atteints de délire partiel, quelque restreint qu'il paraisse, il existe un terrain maladif, un sol pathologique préalable, indispensable pour que les idées fixes puissent s'y implanter et y prendre racine, on ne peut à aucun prix se rallier à l'opinion des partisans de la responsabilité partielle."

M. Falret a d'ailleurs soin d'ajouter plus loin : " Mais si nous n'admettons pas la responsabilité partielle des aliénés ainsi comprise, c'est-à-dire portant sur

(1) Tardieu. — *Etude médico-légale de la folie.*

(2) Jules Falret : *Locution citée.*